Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Septembre 2023

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

RÈGLEMENT (UE) 2023/1755 du 11 septembre 2023
renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque **«résidus de distillation de graisses»**
Date d'approbation : 1er novembre 2023
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2023/1756 du 11 septembre 2023
renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque **«*Cydia pomonella* Granulovirus (CpGV)»**
Date d'approbation : 1er novembre 2023
>> Lien

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

RÈGLEMENT (UE) 2023/1757 du 11 septembre 2023
les périodes d'approbation des substances actives suivantes sont prolongées:
bensulfuron, chlorotoluron, clomazone, daminozide, deltaméthrine, fludioxonyl, flufénacet, fosthiazate, MCPA, MCPB, prosulfocarbe, 5-nitroguaiacolate de sodium, o-nitrophénolate de sodium, p-nitrophénolate de sodium , tébufenpyrad, fluorure de sulfuryle, chlorméquat, propaquizafop, quizalofop-P-éthyl, quizalofop-P-téfuryl et tritosulfuron, flumétraline, eugénol, géraniol, et thymol.
La durée de la prolongation de ces substance est située entre 19,5 mois et 39 mois suivant la substance.
>> Lien

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Huiles minérales (CAS 153233-91-1)
L'EFSA actualise son évaluation des risques sur les huiles minérales.
Ils peuvent pénétrer dans les aliments de plusieurs manières : par contamination environnementale, utilisation de lubrifiants pour les machines, d'agents de démoulage, d'auxiliaires technologiques, d'additifs destinés à l'alimentation humaine ou animale et par migration à partir de matériaux en contact avec les aliments.

>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des LMR

Règlement (UE) 2023/1719
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessous:
isoxabène, métaldéhyde, *Metarhizium brunneum* — souche Ma 43, paclobutrazol et phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (SCLP)
Règlement applicable à partir du 27 septembre 2023.
>> Lien

Règlement (UE) 2023/1753
pyriproxyfène
Modification des LMR pour la substance active pyriproxyfène.
Règlement applicable à partir du 2 avril 2024.
>> Lien

Règlement (UE) 2023/1783
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessous:
benzoate de dénatonium, diurone, étoxazole, méthomyl et téflubenzuron
Règlement applicable à partir du 8 avril 2024.
>> Lien

Règlement (UE) 2023/2382
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessous:
carbétamide, carboxine et triflumuron
Règlement applicable à partir du 25 avril 2024.
>> Lien

Propositions de modifications des LMR

mefentrifluconazole (CAS 1417782-03-6) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée sur différentes cultures.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

• **Règlement d'exécution (UE) 2023/1706 de la Commission du 7 septembre 2023 concernant les listes de végétaux dont la sensibilité à *Xylella fastidiosa* est connue**
>> Lien

• **Règlement d'exécution (UE) 2023/1787 concernant la liste des zones protégées et des organismes de quarantaine, l'interdiction de l'introduction de végétaux, produits végétaux et autres objets dans certaines zones protégées [...]**
>> Lien

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• **ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.**
>> Octobre 2023

• **Modification des conditions d'utilisation du Prosulfocarbe : L'ANSES met en place de nouvelles restrictions d'emploi attachées à cette molécule, impliquant:**
- Des réductions de dose
- La restriction des stades d'application
- L'utilisation de buse anti dérive (90%) ou à défaut, l'augmentation de la ZNT Riverain

Concernant les PPAM, cette molécule concerne les produits:

- Defi (autorisé sur Fines herbes et PPAMC non alimentaires)

>> Lien vers la lettre de décision

- ROXY 800 EC (autorisé sur Pyrèthre de Dalmatie)

>> Lien vers la lettre de décision

Ces restrictions sont applicables **à partir du 1er novembre 2023.**

Procès verbal du Comité de suivis des AMM concernant le Prosulfocarbe:
>> Lien

• **Webinaire :**
Dans le cadre du programme Synergies Bio & non Bio, les collaborateurs du réseau Acta - les instituts techniques agricoles vous convient à leur série de webinaires sur la transition agroécologique à l'échelle des territoires.
Prévu le 17 octobre à 14h.
>> Programme et inscription

• **Communication de la Commission européenne** établissant les exigences en matière de données applicables aux substances actives, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.
>> Lien

• **MASA: Santé des végétaux - Autorisations dérogatoires pour du matériel prohibé** dans le cadre d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, de sélection variétale ou d'amélioration génétique.
>> Lien

• **MASA :** Explication de la procédure de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques : expérimentation, évaluation, autorisation
>> Lien

• **PHYTEIS: Innov-Agri, toujours plus de précision pour protéger les cultures**
Tour d'horizon des matériels agricoles présentés au salon.
>> Lien

• **PHYTEIS: L'agronomie digitale réduit la part d'incertitude dans le domaine du vivant**
Les promesses sont nombreuses : moins de ressources mobilisées, une baisse des intrants, un de gain de temps et moins d'erreurs. Plus ouverts et interopérables, les systèmes sont conçus pour partager les informations.
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail